

L'arrestation de Georges Ruggiu au Kenya n'est pas suffisante pour les proches des paras

Et si Arusha «oubliait» nos Casques bleus

En Belgique, c'est un ouf de soulagement qui a salué l'arrestation de «Monsieur Georges». L'animateur belge de la Radio des Mille Collines, «l'illuminé paranoïaque» qui a contribué à précipiter le Rwanda dans la folie génocidaire, ne restera pas impuni!

Hier pourtant, certains proches des paras assassinés ont tenu à mettre un bémol à la satisfaction des uns et des autres: le fait que Ruggiu ait été arrêté ne signifie pas nécessairement que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) prendra en compte l'épineux dossier. Le génocide rwandais, pensent-ils, risque d'ôter au regard de la justice internationale le drame vécu par les soldats belges.

Bien sûr, je suis satisfaite de l'arrestation de Georges Ruggiu, déclare Sandrine Lotin, la femme du lieutenant Thierry Lotin qui conduisait en 1994 le peloton paracommando décimé. Ruggiu a joué un grand rôle dans l'assassinat des Casques bleus. Franchement, on n'y croyait plus du tout. Rien n'avait été fait jusqu'ici au niveau du TPR pour le capturer.

Comme d'autres, Sandrine Lotin



Sandrine Lotin craint que la justice internationale n'accorde guère d'attention aux paras belges assassinés. Photo Rudolf Marton.

a le sentiment que le procès Ruggiu permettra de faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé au Rwanda. De là à penser que justice sera faite à Arusha, il y a une marge... Le Tribunal pénal international de La Haye fait du bon travail. Mais qu'en sera-t-il à Arusha? D'autant que nous nous sentons un peu déconnectés par rapport à cette justice qui pratique le droit

anglo-saxon. Il est clair qu'on y parlera essentiellement du génocide. Or, l'assassinat des dix paras et le massacre rwandais sont étroitement liés. Sans leur mort, sans doute le génocide n'aurait-il jamais acquis cette ampleur dans l'opinion. Et de craindre que le témoignage de Ruggiu ne retienne pas à Arusha l'attention qui lui aurait été réservée par la justice belge. Si

une telle réaction semble égoïste par rapport à l'ampleur du génocide, elle est aussi humaine, conclut-elle.

En fait, le risque n'a rien d'illusoire. Bien sûr, les familles des paras comptent voir donner une suite aux travaux entrepris par la commission «Rwanda». Et bien sûr, l'arrestation du «nain paranoïaque» est l'occasion rêvée de passer aux actes. Mais voilà: étant dessaisie du dossier Ruggiu au profit du tribunal international, la justice belge se retrouve du même coup dans la position de demandeur.

BASSE ET HAUTE JUSTICES

Ce rôle de demandeur, le ministre de la Justice Stefan De Clerck aurait choisi de l'assumer bien avant l'arrestation de «Monsieur Georges». Si les familles ne peuvent se porter parties civiles à Arusha, une note est cependant en préparation qui demandera au TPR de bien vouloir traiter — et non pas simplement évoquer — le dossier relatif à l'assassinat des dix paras. Rien ne garantit que la requête sera couronnée de succès. Telle est en tout cas, nous dit-on, la démarche formelle

qu'implique le fait de dépendre d'une juridiction supérieure.

La satisfaction de voir l'animateur de RTML mis à l'ombre n'a par ailleurs pas empêché des critiques parfois acerbes de fusser. Elles ont principalement pour cible les autorités belges qui, comme l'affirme entre autres un communiqué du groupe PRL-FDF au Sénat, n'ont pu obtenir cette arrestation dans de meilleurs délais, alors qu'elles possédaient toutes les informations utiles pour ce faire...

Des protections? Des pressions venues des milieux belges nostalgiques du Hutu Power? Au parquet de Bruxelles, ces propos n'ont pas l'heur de plaire. Ceux qui les émettent font preuve d'une méconnaissance totale des dossiers concernant le Rwanda, s'y entend-on répondre. Les autorités judiciaires belges dessaisies, le TPR a pleine priorité. Même si, dernièrement, des renseignements auraient encore été envoyés à Arusha pour signaler au TPR l'endroit où se trouvait Georges Ruggiu. Mais, assure-t-on, la justice belge ne pouvait ici qu'insister en multipliant les démarches. Sans plus.

PASCAL MARTIN